

DÉPARTEMENT
DU
PUY-DE-DOME

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT
du
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
VILLE DE THIERS

Nombre de Conseillers en
exercice : **33**

Nombre de conseillers
présents : **31**

Procurations : **2**

Nombre de conseillers
absents : **0**

OBJET :
**Marché de fourniture de
carburants à la pompe
avec cartes accréditatives
pour les véhicules et
engins : intégration de la
régie intercommunale
des eaux comme
bénéficiaire**

SÉANCE DU MARDI 14 AVRIL 2026

L'an deux mille vingt-six, le mardi 14 avril à dix-neuf heures ;
Le Conseil Municipal de la Commune de THIERS, dûment convoqué le
mercredi 9 avril 2026 s'est réuni en salle du Conseil à la Mairie de
THIERS, sous la présidence de Francis ROUX, Maire ;

Étaient présents :

Francis ROUX, Maire ;
Bernard DUNIAT, Anne LE BRAS, Louis-Emmanuel BODINAT, Claire
LOPEZ, Jean-François AUROY, Karine LEGRAND, Siome SEKHARI, Palmyre
SANNAJUST, Christophe CAPRON, Martine BERMUDEZ, Duran YILMAZ,
Laetitia BERNARD, Henri-Louis FAYET, Delphine BOUYSSSE, Roger
MORAND, Clothilde JOURDAIN, Mehmet Ali YILMAZ, Patricia MUSLER,
Vincent PIEDGRAND, Serap ALP, Christophe SAUZEDDE, Cécile
MINCHIN, Bruno BARGES, Farida LAÏD, Philippe BARRAU, Isabelle
LAVEST, Gérard BLOC, Hanifé OZKAN, Eddy DUPORT, Sandrine DUCOS,
Conseiller.e.s Municipaux ;

Avaient donné procuration :

Cristelle DALBOS à Delphine BOUYSSSE,
Lawrence JULLIEN DE POMMEROL à Anne LE BRAS,

Secrétaire de séance :

Louis-Emmanuel BODINAT

MARCHÉ DE FOURNITURE DE CARBURANTS À LA POMPE AVEC CARTES ACCRÉDITIVES POUR LES VÉHICULES ET ENGIN : INTÉGRATION DE LA RÉGIE INTERCOMMUNALE DES EAUX COMME BÉNÉFICIAIRE

- **Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- **Vu** la délibération n°240409_7 du 9 avril 2024 autorisant la conclusion d'un accord-cadre pour la fourniture de carburants à la pompe avec cartes accréditatives pour les véhicules et engins avec la société SCHELL France SAS pour :
 - Lot 1 – Sans plomb 95 et Sans plomb 98 ;
 Et la société PYREYRE FUEL pour :
 - Lot 2 – GASOIL ;
 - Lot 3 – GNR ;
- **Considérant** que cet accord-cadre était conclu en groupements de commandes au bénéfice de la Ville de THIERS avec sa Régie des Eaux intégrée à la Ville, qui avait usage du marché pour ses engins et véhicules, et de la Communauté de Communes Thiers Dore et Montagne ;

Au 1^{er} janvier 2026, la Commune de THIERS a transféré ses compétences eau et assainissement collectif à la Communauté de Communes Thiers Dore et Montagne. Cette dernière a décidé d'exploiter ces compétences sous la forme d'une régie dotée de la personnalité et de l'autonomie financière, la Régie des Eaux de Thiers Dore et Montagne ;

Au regard de ce transfert de compétences, la Régie des Eaux, n'étant plus intégrée à la Ville de THIERS, ne peut plus bénéficier du marché de carburants. Il a donc lieu d'intégrer la Régie des Eaux de Thiers Dore et Montagne comme nouveau bénéficiaire de l'accord-cadre afin de permettre à celle-ci de pouvoir continuer d'en faire usage pour assurer la continuité de son service. Un avenant n° 2 est donc à conclure avec la société SHELL France SAS pour le lot 1 – Sans plomb 95 et Sans Plomb 98 afin d'intégrer la Régie des Eaux de Thiers Dore et Montagne comme bénéficiaire du marché. Une nouvelle répartition du litrage s'impose et est à retrouver dans le tableau ci-dessous :

	Litrage minimum par an	Litrage maximum par an
Ancien litrage <i>(Pour rappel, l'avenant n°1 ayant augmenté le maximum du SP 98 de 2 000 L à 3 000 L)</i>	SP 95 : Ville de Thiers: 2 500 L SP 98 : Ville de Thiers: 1 000 L	SP 95 : Ville de Thiers: 5 000 L SP 98 : Ville de Thiers: 3 000 L
Nouveau litrage	SP 95 : Ville de Thiers : 2 000 L Régie des Eaux de TDM : 500 L SP 98 : Ville de Thiers : 500 L Régie des Eaux de TDM : 500 L	SP 95 : Ville de Thiers : 4 500 L Régie des Eaux de TDM : 500 L SP 98 : Ville de Thiers : 2 500 L Régie des Eaux de TDM : 500 L

Il s'agit d'une simple répartition du litrage minimum et maximum par an entre les deux entités, le présent avenant ne procède pas à une modification du total des quantités prévues initialement ;

De même, un avenant n° 1 doit être conclu avec la société PIREYRE FUEL pour le lot 2 – Gasoil et le lot 3 – GNR pour intégrer la Régie des Eaux de Thiers Dore et Montagne comme bénéficiaire du marché ;

Une nouvelle répartition du litrage s'impose et est à retrouver dans les tableaux ci-dessous :

Lot 2 – Gasoil

	Litrage minimum par an	Litrage maximum par an
Ancien litrage	Ville de Thiers: 40 000 L	Ville de Thiers: 65 000 L
Nouveau litrage	Ville de Thiers : 34 000 L Régie des Eaux de TDM : 6 000 L	Ville de Thiers : 53 000 L Régie des Eaux de TDM : 12 000 L

Lot 3 – GNR

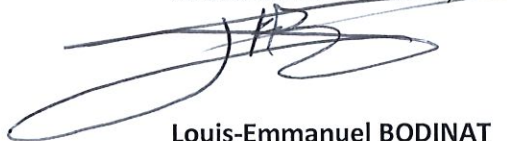
	Litrage minimum par an	Litrage maximum par an
Ancien litrage	Ville de Thiers: 8 000 L	Ville de Thiers: 15 000 L
Nouveau litrage	Ville de Thiers : 7 400 L Régie des Eaux de TDM : 600 L	Ville de Thiers : 13 800 L Régie des Eaux de TDM : 1 200 L

Il s'agit d'une simple répartition du litrage minimum et maximum par an entre les deux entités, le présent avenant ne procède pas à une modification du total des quantités prévues initialement ;

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL À L'UNANIMITÉ :

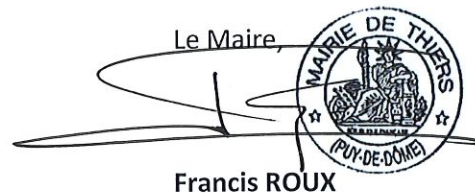
- **Approuve** l'intégration de la Régie des Eaux de Thiers Dore et Montagne en tant que bénéficiaire de l'accord-cadre portant sur la fourniture de carburants à la pompe avec cartes accréditatives pour les véhicules et engins conclu avec la société SHELL France SAS pour le lot 1 – Sans plomb 98 et Sans plomb 95 et la société PIREYRE FUEL pour le lot 2 – Gasoil et le lot 3 – GNR ;
- **Prend** en compte la nouvelle répartition du litrage entre la Ville de THIERS et la Régie suivant les tableaux ci-dessus ;
- **Autorise** le Maire à signer tout document se rapportant à la présente décision.

Le secrétaire de séance,



Louis-Emmanuel BODINAT

Le Maire,



Francis ROUX

Envoyé en préfecture le 21/04/2026

Reçu en préfecture le 21/04/2026

Publié le 21/04/2026



ID : 063-216304303-20260414-260414_29-DE